

- sur des q^{rs}. - f 108

Rapport fait ^{par} l'Université d'Orange de sa mission à Gand

Ames, 22 janvier 1879.

Extrait (Extrait du registre des actes et résolutions
des états généraux, de date du 22 janvier 1879.)

La Equestre a déclaré qu'en vertu de la commission
à lui donnée par messieurs les états, et se serait transporté
à Gand, y ayant fait tous extrêmes débours et officcs, pour
apaiser et accommoder les affaires entre eux et les Wallons,
sans avoir épargné moyen que ce soit, de sorte que personne
n'est occasion de se plaindre qu'il n'aurait fait les débours
qu'il conviendrait, comme il entend qu'aucuns auroient dit
le contraire, sans raison ou cause légitime.

Ayant en outre allégué les causes de diffidence que
les Français ont prétendu, et les raisons qui les ont contraints
de se mesurer en armes pour leur diffidence contre toute invasion,
dont la première diffidence a prins source de certaine publi-
cation, que se voyait faite, en cette ville, par des huit ou dix
moyes, contraire à la pacification de Gand, pour restablir l'uni-
on et brouillement de ceux de la religion; la seconde, qu'ils

de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...

de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...
de l'année 1799, au 20 août, M. de ...

XX
tenoyent pour certain que Son Altesse, Excellence, conseil
d'Etat et estatz généraulx leurs auroyent envoyez les Wallons
pour ruyner leur quartier; la troysiesme qu'ils apprenoyent
que ceulx d'Arthoys et quelques autres provinces se pré-
paroyent à disunion et à leur faire la guerre; la qua-
triesme que ceulx de Tournay, en conformité de cela, avoyent
desjà enchassé plusieurs de la religion réformée, et interdit
l'exercice d'icelle.

Dont, pour remédier à toute diffidence, et remettre
le pays en bonne et ferme union pour jamais, il trouvoit
bon de faire nouveau accord et alliance générale entre les
provinces, vraye force du pays et remède pour repoulser
les forces et violences de l'ennemy, la où, au contraire, les
provinces vont en totale ruyne et décadence, l'une devant,
l'autre après, par guerre, tyrannye et oppression de l'ennemy;
pour à quoy obryer, soit par paix ou par guerre, il employera
son sang pour la conservation de la généralité.

Sur quoy les estatz en général ont remercyé Son
Excellence du soing, travail et peines qu'il a prins au
redressement, alterations et malentendu quy at esté entre
les Gantoys et Wallons, la suppliant de continuer à
ce qu'en oeuvre sy bien encheminé ne demeure sans effect,
et le pays vienne à tomber en plus grande division et

combustion, ne desirans rien ^{plus} (tant que le redressement d'une
bonne et entière confiance, trouvers convenir qu'à icelle fin
soyt envoye personnage de qualite' et authorite', en Arthoys
et autres provinces, pour leur remonstrec les dangers des
traitez particuliers qu'ils pretendent faire avec l'ennemy
commun, à l'entiere ruyn et division de la generalite'.

Aussy remonstrec qu'il convient entierement pour
le maintienement de nostre estat que les deniers des moyens
generaux soyent envoyez à la generalite', sans rien retener,
à condition que les garnisons des provinces seront payez
d'iceulx, sans les employer à autre chose que soyt. Et que
surtout il est très-necessaire de trouver moyen pour con-
tenter les regtres, et résoudre sur ceulx que l'on tiendra
en service ~~transitoire~~, et d'ordonner aux commissaires
deputez à leur descompte, de les parachever en toute diligence

Copie du temps, à la Bibliothèque de la Chambre des
Représentants; Recueil de pièces relatives aux
états généraux assemblés dans le années, 1576-1586,
t. III, f. 54.